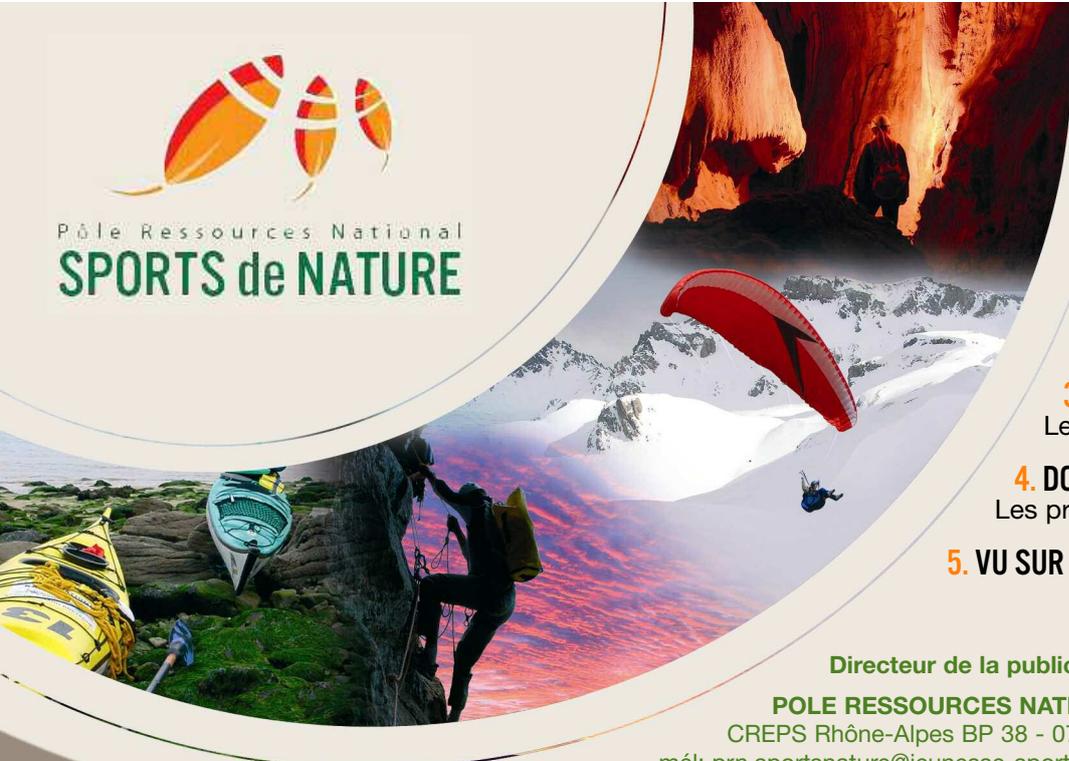




Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



## SOMMAIRE

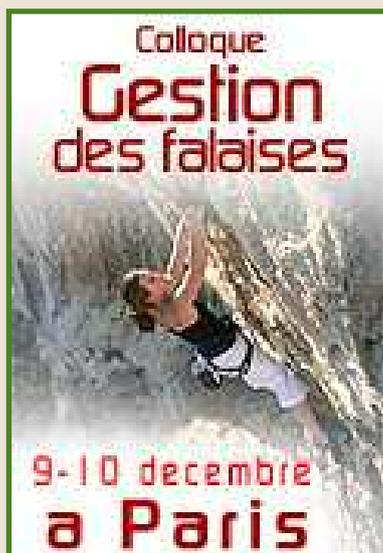
- 1. ACTUALITE > P2&3**  
Actualités JSVA  
Actualités des partenaires  
Actualités juridiques
- 2. RENDEZ-VOUS > P3**
- 3. PORTRAIT > P3**  
Les sports de nature en Guyane
- 4. DOSSIER > P4**  
Les premiers PDESI adoptés
- 5. VU SUR LE NET > P4**

**Directeur de la publication :** Denis PONCELIN

**POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE**  
CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10  
mél: [prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr) / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

## LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°22BIS NOVEMBRE 2006

### ● ZOOM



**Colloque "Gestion des falaises"**  
les 9 et 10 décembre 2006, Paris  
[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## EDITO

Depuis trois ans, le BPJEPS Activités Nautiques s'est installé dans le paysage des formations et qualifications. Construit en étroite partenariat avec les fédérations sportives du nautisme regroupées au sein du conseil interfédéral des sports nautiques (CISN), le secteur professionnel (employeurs et salariés), ainsi que des formateurs du ministère, ce BPJEPS, dont le déploiement prend de l'ampleur, pose la question de l'harmonisation des approches et amène des pratiques diversifiées dans les régions.

Dans l'objectif de mieux connaître et analyser pour améliorer la mise en œuvre administrative et pédagogique des formations, le MJSVA - direction de la vie associative, de l'emploi et des formations - (DVAEF) a demandé à l'Ecole Nationale de Voile (ENV) d'établir un état des lieux dans les différents secteurs des activités nautiques. Le fruit de ces travaux vient d'être présenté les 17 et 18 octobre à l'ENV en présence d'organismes de formation, de représentants des DDJS et des DRDJS, des organismes de formation engagés dans la mise en œuvre de cette spécialité, des partenaires sociaux, des inspecteurs coordonnateurs intéressés, des fédérations des sports nautiques, du CISN et de la DVAEF.

Ce travail et ces échanges débouchent sur plusieurs propositions. Elles concernent, notamment:

- les prérogatives des titulaires du BPJEPS Activités Nautiques ;
- la mise en œuvre des évaluations certificatives ;
- l'amélioration de l'alternance entreprise / organisme de formation ;
- la formation des tuteurs ;
- les échanges entre les différents acteurs concernés.

Ce travail a également permis de montrer que la plurivalence de ce BPJEPS corres-

pond bien à un mode d'organisation existant dans les centres nautiques du littoral. C'est moins le cas des activités nautiques organisées à l'intérieur des terres : les besoins des employeurs sont parfois davantage tournés vers des compétences recherchées dans d'autres secteurs d'activités (activités terrestres ou à cordes, par exemple), ou vers des activités nautiques complémentaires non couvertes à ce jour dans le cadre du BPJEPS. Un travail sera opportunément conduit par le MJSVA dans les prochains mois.

Précurseur dans la façon d'envisager les activités de manière transversale, le BPJEPS Activités Nautiques doit concilier trois impératifs pour répondre pleinement aux attentes :

- une cohérence transversale aux activités ou aux disciplines nautiques ;
- une évolution dans une perspective de consolidation de la filière des métiers de l'encadrement du nautisme ;
- une mobilisation de l'ensemble des partenaires impliqués dans la rénovation des qualifications engagée par le MJSVA.

Par l'apport de compétences techniques spécifiques, l'ENV est partie prenante de plusieurs travaux d'ingénierie. Elle participe à la mise en place cohérente de cette filière professionnelle, en appui des fédérations sportives et à la demande du ministère.

**François BEAUCHARD**  
Directeur Adjoint  
de l'Ecole Nationale de Voile  
[www.env.jeunesse-sports.fr](http://www.env.jeunesse-sports.fr)

Recevoir cette lettre par courriel :  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



## Actualités JSVA

### Groupe de pilotage raids multisports de nature - octobre 2006

Le PRNSN, le MJSVA (DSB1) et le CNOSF ont entendu, les 10 et 11 octobre derniers, dans le cadre des travaux préparatoires à l'installation du Groupe de pilotage national raids multisports de nature, les membres de ce groupe réunis par collèges.

Représentants des organisateurs, du mouvement sportif et des services de l'Etat ont pris connaissance des attentes de la direction des sports et participé à la définition des contenus des livrables attendus. Ceux-ci sont liés :

➤ à la sécurité des publics : guide de l'organisateur ;

➤ à la simplification des démarches administratives : recueil de textes applicables et préconisations ;

➤ à la connaissance des organisations et des pratiquants : outil partagé de connaissance.

L'installation plénière du groupe de pilotage est prévue le 27 novembre.

➤ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### Base de données des personnes ressources dans le domaine des sports de nature

La base de données des personnes ressources en chiffres au 17 octobre 2006, c'est :

➤ 257 inscrits ;

➤ 86 fiches (33%) créées, dont 8% complètes, 20% quasi complètes, 44% incomplètes ;

➤ 33% des cellules régionales formées à l'utilisation de l'outil.

➤ [david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Troisièmes rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

Fort du succès des deux premières éditions en 2003 et 2005 à Millau, le comité méthodologique des rencontres a confié l'organisation de la 3e édition au Conseil Général du Doubs les 26, 27 et 28 septembre 2007 à Besançon.

Elles seront articulées, comme les précédentes, autour d'un programme généraliste permettant d'aborder l'ensemble des questions touchant la filière des loisirs sportifs de nature et les différentes familles d'acteurs concernés.

Afin de répondre aux attentes des congressistes et pour conserver un effet de nouveauté en lien avec l'identité du Conseil Général du Doubs, quatre orientations ont été choisies par le comité méthodologique pour donner une spécificité à cette édition :

➤ 1ère orientation : mettre en exergue les compétences, réalisations et coopérations entre tous les échelons territoriaux : international, européen, national/outremer, régional, départemental, intercommunal

➤ 2e orientation : aborder les thématiques en se focalisant sur les acteurs et publics concernés

➤ 3e orientation : mettre en avant les valeurs de cohésion/citoyenneté et d'intégration des sports de nature

➤ 4e orientation : renforcer les moyens permettant de répondre au mieux aux questionnements des congressistes via Internet

L'architecture générale de la manifestation est arrêtée pour cette 3e édition, par le comité méthodologique, autour de trois thématiques qui seront chacune déclinées sur une demie-journée en cinq ateliers :

➤ économique, marché, filière ;

➤ territoriales, organisation et acteurs ;

➤ cohésion sociale, citoyenneté, accessibilité des publics à la pratique.

L'ensemble des réseaux travaille actuellement à l'élaboration du programme qui devrait être finalisé pour fin janvier 2007.

➤ [christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Recensement des Equipements Sportifs

Le Recensement (National) des Equipements, Espaces et Sites de pratique est à l'ordre du jour de deux temps de travail entre le MJSVA (DSB1) et le PRNSN, les 13 et 14 novembre (PRNSN) et du 21 au 23 novembre lors du regroupement des référents régionaux sports de nature à l'ENSA à Chamonix.

➤ [benoit.zedet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:benoit.zedet@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Actualités Partenaires

### Point d'étape sur les Pôles d'excellence rurale

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'Etat a lancé un appel à projets national, qui doit permettre de labelliser et de soutenir 300 projets d'ici à fin 2006, avec un apport de l'Etat de 180 M€. A l'issue de la première sélection, 176 projets ont été labellisés par le gouvernement sur 350 déposés. Pour la deuxième vague 418 projets ont été déposés (soit une augmentation de 20 %). La thématique "promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques" est représentée à 50 % (dossiers mono et pluri-thématique confondus). Ce taux reste similaire sur les deux vagues. Les dossiers qui prennent en compte les sports de nature représentent environ 15 % de cette thématique.

➤ <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr>

### Randonnée d'aventure

La Fédération française de randonnée pédestre développe un partenariat avec l'entreprise de voyage Club aventure. Professionnalisme, convivialité, protection de l'environnement et tourisme responsable sont autant de valeurs communes à ces deux organisateurs d'itinéraires. Adhérents et clients trouveront sans doute dans cette collaboration matière à enrichir, dans tous les domaines, leurs futurs voyages à pieds.

➤ [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

### Formations IFOMOS

L'Institut de formation du mouvement sportif (IFOMOS), créé en 2006 par le CNOSF, propose des formations autour de la Convention collective du sport. Les premières formations à destination des acteurs associatifs sont ouvertes sur les thèmes suivants : le contrat de travail, les dispositifs de la formation professionnelle, financements européens et sport.

➤ <http://ifomos.franceolympique.com>

### Aménagement du territoire

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), présente le programme "aménagement du territoire" dans le cadre du projet de loi de finances pour 2007. Il fixe quatre objectifs : renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires (81.8 M€) ; favoriser le développement de la solidarité (184.9 M€) ; mettre en oeuvre de grands projets (16.5 M€) ; aider à concevoir l'action publique en matière d'aménagement du territoire (16.9 M€). Les présentations du budget et du programme sont disponibles sur le site de la DIACT.

➤ [www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

### Kite surf au lycée

Un centre d'entraînement UNSS de Kite surf a été ouvert à Dunkerque à l'initiative d'un groupe de professeurs d'éducation physique, passionnés de vol libre et actifs au sein des clubs FFVL. Désormais, grâce à cet encadrement, les lycéens de l'agglomération peuvent pratiquer cette activité en toute sécurité.

➤ <http://kud.neuf.fr>

### VTT Handisport

Dans son numéro de septembre 2006 VTT Mag dresse un état de lieux de la pratique du fauteuil tout terrain (FTT) et du VTT Handisport (peu ou pas de circuit de compétition, demande très dispersée). Les vététistes handicapés s'organisent pour pratiquer leur sport dans les meilleures conditions. Des initiatives émergent des comités handisport départementaux qui s'associent par exemple avec des stations de montagne pour créer des pistes aménagées pour les vététistes invalides. La première piste officielle (FFC) a été inaugurée en 2005 dans le Massif de Belledonne par le comité départemental handisport de l'Isère.

### La place des sports de nature dans les Contrats de Projet Etat Région 2007-2013

Suite à l'analyse des mandats de négociation des préfets de région en vue de la préparation des CPER 2007-2013, il ressort que 12 CPER, 5 conventions interrégionales de massif et 4 plans fleuves prennent en compte les sports de nature, avec pour 30% d'entre eux des engagements financiers formalisés.

➤ [eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Actualités Juridiques

### Volontariat associatif

Décret n°2006-1205 du 29 septembre 2006 pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif (JO n°227 du 30 septembre 2006). Il fixe notamment les conditions d'agrément des associations.

www.legifrance.gouv.fr

### Instruction n° 06-169 JS du 12 oct. 2006

Ce texte fixe les modalités d'intervention des personnels du ministère chargé des sports exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.

www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr

## RENDEZ-VOUS

### Le patrimoine rural crée de l'emploi

le 14 novembre 2006, Volvic (63)

www.source.asso.fr

### Festival des métiers de la montagne

du 23 au 26 nov. 2006, Chambéry (73)

FIMM - www.metiersmontagne.org

### 4<sup>ème</sup> séminaire CDESI / PDESI

le 25 novembre 2006, Tours (37)

FFCK - rtisserand@ffcanoe.asso.fr

### Assises du Canoë-Kayak

les 2 et 3 décembre 2006, Paris

FFCK - www.ffck.org

### 3<sup>ème</sup> séminaire des chargés de mission sports de nature des PNR

du 4 au 6 décembre 2006

PNR Scarpe Escaut (59) - FPNR

### Gestion des falaises françaises

les 9 et 10 décembre 2006, Paris

FFME - www.ffme.fr



### Quelques chiffres

2 272 licences en 2006 pour les sports de nature. Elles représentent près de 10 % de l'ensemble des licences du département (24 607 licences au total, pour une population de 190 000 habitants). Ce chiffre reste cependant très inférieur à la pratique réelle des activités de nature, 25% des éducateurs sportifs travaillent dans ce champ, 41 équipements sportifs, recensés dans le cadre du RES, se situent dans le champ des sports nature, Des activités variées sont proposées au sein des associations : canoë-kayak, randonnée pédestre, parapente, kit surf, ski nautique, voile, équitation, cyclotourisme, roller, tir à l'arc, golf.

## 3 PORTRAIT

### Présentation de la Guyane

Département français d'outremer depuis la loi du 9 mars 1946, la Guyane française est un vaste territoire de 91000 km<sup>2</sup> qui représente 1/6 de la France. Il s'agit du plus vaste département français, qui est recouvert à 94% par la forêt amazonienne, elle même traversée de fleuves et de rivières.

Située en Amérique du Sud, la Guyane est baignée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km de côtes basses. Elle s'étend entre le Surinam à l'ouest, avec pour frontière le fleuve Maroni, et le Brésil, avec pour frontière les monts Tumuc-Humac au sud et le fleuve Oyapock à l'est.

La distance de Paris est de 7 100 km, Fort de France à 1 500 km. Le climat est de type équatorial avec une température quasi constante entre 22° de minima et 30° pour les maxima. Il est caractérisé par l'existence de 2 saisons seulement, la saison des pluies de novembre à juin entrecoupée du "petit été de mars" et la saison sèche qui s'étend de juillet à octobre avec un fort taux d'ensoleillement.

La Guyane se distingue aussi des autres départements français, par la diversité de sa population.

Historiquement, elle s'est construite en mosaïque ; aux Amérindiens se sont ajoutés des Européens et descendants d'esclaves d'Afrique Noire à partir du 17<sup>ème</sup> siècle.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la construction du bagne, puis la première ruée vers l'or ont contribué à l'accroissement de la population.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle se sont joints des commerçants chinois et libanais, ainsi qu'une communauté d'agriculteurs Hmong venus du haut Laos à la fin des années 70.

Le département est sujet à une forte immigration de l'ensemble des pays sud américain.

Aujourd'hui, la Guyane concentre sa population essentiellement sur le littoral.

### Les espaces naturels

La Guyane possède :

un PNR qui se divise en deux secteurs : est et ouest ;

cinq réserves naturelles, localisées dans des zones remarquables par le milieu ou les espèces qui les fréquentent (marais de Kaw, site de pont de tortues Luth à Awala-Yalimapo). Ces réserves possèdent une réglementation propre à chacune, visant à gérer les activités humaines afin de préserver le milieu naturel, tout en tenant compte les usages traditionnels des populations locales ;

un projet de création d'un "Parc amazonien de Guyane"

## LES SPORTS NATURE EN GUYANE

### Le tourisme en Guyane

L'activité touristique reste assez réduite en Guyane (seulement 70 000 touristes pour l'année 2004, et principalement un tourisme familial). Néanmoins on constate qu'au retour des séjours, le taux de satisfaction est important.

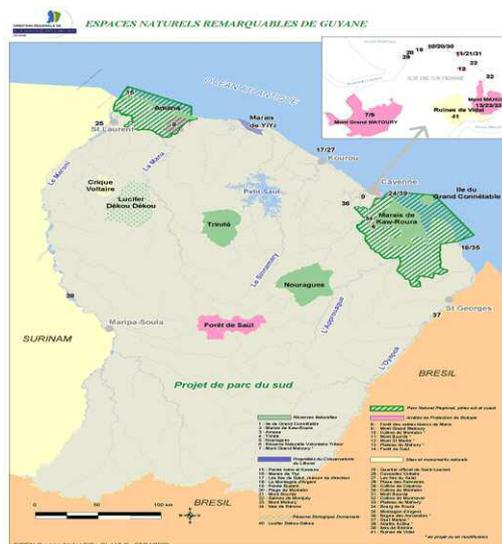
La Guyane attire pour les motifs suivants :

- une nature sauvage ;
- la forêt amazonienne ;
- une faune et une flore unique ;
- une végétation luxuriante

Dans ce cadre les sports de nature sont un support incontournable pour la découverte du milieu. Cependant des freins limitent le développement du tourisme "nature" :

- une offre de produit très limitée ;
- une image négative, "l'enfer vert", dans l'esprit du grand public.

La Guyane est souvent associée, à tort, à une terre d'aventure mystérieuse et inquiétante, avec des animaux dangereux, une chaleur humide, et des risques sanitaires.



### Les sports de nature dans ce contexte

Dans le contexte Guyanais, les sports de nature sont proposés dans les deux secteurs :

le secteur marchand : une dizaine d'entreprises offrent des produits en randonnée nautique et pédestre. Les professionnels de l'accompagnement se sont regroupés en "Compagnie Des Guides de Guyane".

le secteur associatif : propose des circuits à ses adhérents (randonnée pédestre et canoë-kayak) dans le cadre d'une activité traditionnelle fédérale.

De nombreux raids sont proposés, par les deux secteurs : les maîtres de la pagaie, raid en coque alu, de nombreuses courses pédestres en milieu amazonien, le Trophée des administrations en pirogues traditionnelles...

Les premiers plans départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sont adoptés.

## 3 PDESI adoptés

En mars 2006, une délibération du Conseil Général de l'Ardèche définissait la procédure d'inscription d'ESI au plan départemental, et entérinait de fait son existence. Ne manquait plus que la proposition d'inscription de la CDESI réunie le 16 octobre. En juin 2006, le Conseil Général de la Nièvre inscrit ses premiers lieux de pratique au PDESI, sur la base de la proposition de la CDESI nivernaise réunie un mois plus tôt. La Drôme réunira sa CDESI en novembre avec le même objectif. Trois PDESI seront donc adoptés après votes en 2006, dont deux par les "départements pilotes" (l'Ardèche et la Drôme) qui ont engagé l'expérimentation du dispositif dès 2002.

Ces trois PDESI s'inscrivent dans le même cadre réglementaire (L311-3 du code du sport), ils ont comme principal point commun de n'inscrire que des ESI pour lesquels l'accès au foncier est garanti (conventions d'usages, délibérations communales le cas échéant...).

## Spécificité de chaque PDESI

Pour autant, ils se révèlent différents dans leurs modalités de mise en œuvre.

### L'Ardèche (07)

Le PDESI ardéchois est le résultat d'un travail collectif engagé en 2002. L'identification des lieux pratiqués, des critères de qualification des ESI à inscrire, de la stratégie à conduire pour en assurer la valorisation et l'animation a été collégiale. Le Conseil Général et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont souhaité associer progressivement l'ensemble des acteurs concernés afin d'aboutir à une copie consensuelle.

Pour inscrire les ESI au plan départemental, deux étapes sont nécessaires :

- 1 un traitement cartographique permet d'identifier automatiquement les structures de gestion territoriales concernées, les superpositions avec les mesures environnementales, l'articulation avec les autres usages récréatifs et prochainement les parcelles traversées ;
- 2 l'administration systématique d'un formulaire destiné à recueillir, pour chaque nouvel ESI, l'avis de l'ensemble des parties prenantes en amont de leur instruction en CDESI complète cette première analyse.

Si cette procédure est fonctionnelle pour les projets d'aménagements ou de valorisation d'ESI, une instruction plus "légère" est prévue pour les lieux de pratique déjà existants, pourtant majoritaires.

### La Drôme (26)

Le PDESI drômois s'inscrit dans la continuité de la politique sportive menée par le département depuis 1993. Le Conseil Général cartographie systématiquement via son **S y s t è m e d' I n f o r m a t i o n s G é o g r a p h i q u e s (SIG)**, notamment dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre (PDIPR), l'ensemble des lieux de pratique sportive de nature sur lesquels il intervient (itinéraires pédestres, équestres, VTT, sites d'escalade...). Ces ESI sont soumis à une grille de sélection environnementale mesurant leur impact. Les autres difficultés (conflit d'usage notamment) sont appréhendées par les services du Conseil Général au fur et à mesure de leur apparition. La CDESI drômoise est sollicitée pour accompagner le Conseil Général dans l'identification de ses orientations stratégiques, instruire les projets de grands équipements et intervenir sur les conflits d'usage récurrents.

### La Nièvre (58)

La Nièvre s'est orientée vers un PDESI plus sélectif, intégrant les lieux de pratique dont le département souhaite assurer la promotion. Moins de lieux de pratique sont inscrits mais ils bénéficieront d'une intervention systématique, positionnant ces ESI comme une "vitrine" au service de l'attractivité du département. La garantie d'accessibilité est centrale mais l'enjeu principal, sur ce nombre restreint de lieux de pratique répondant à des critères de sélection environnementale, sportive et touristique, est de permettre au département de mener une véritable politique touristique, incluant tout autant la gestion de l'offre (les ESI et leurs aménagements), sa valorisation, sa mise en marché et son animation (notamment par un soutien aux prestataires touristiques).

## Mise en oeuvre

Ainsi, trois PDESI différents sont-ils actuellement mis en œuvre :

- 1 Le plan ardéchois, concerté dès l'amont, s'appuyant sur une CDESI bénéficiant d'une réelle capacité de proposition, présente l'avantage d'être consensuel. Le risque de ne pas avoir la capacité de traiter véritablement les lieux à problèmes, sources de conflits d'usages notamment, pourrait être une conséquence non souhaitée de cette approche.

## Les premiers PDESI adoptés

- 1 Le plan drômois est à considérer comme la continuité des dispositifs existants : un PDIPR multi-activités et concerté depuis 1996 dans le cadre d'une politique de développement des sports de nature approuvée en 2002. Le Conseil Général assume pleinement ses compétences légales avec chacun des membres de la CDESI, de façon bilatérale et historique, avec le risque de minimiser le rôle "pivot" de l'instance CDESI, réunie seulement deux fois par an.

- 2 Le plan nivernais est positionné comme un outil de développement territorial étroitement lié à la politique touristique du département, avec le risque de la prédominance d'une logique économique et sélective.

## Une démarche exemplaire

Pour autant, il est indéniable que chacun à sa manière contribue au développement maîtrisé des sports de nature, et ce de façon concertée. Ces trois démarches sont exemplaires et feront, à n'en pas douter, des émules. Les informations relatives à ces trois premiers PDESI sont détaillées sur le site Internet CDESI/PDESI, accessible, notamment, depuis le site du pôle ressources national des sports de nature :

1 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## 5 VU SUR LE NET

### Le Web FFT

Le fauteuil tout terrain permet la pratique de la randonnée en montagne aux personnes à mobilité réduite. Pour tout savoir sur le matériel, les parcours en France, les voyages, les aspects médicaux :

1 <http://fft.free.fr>

### WalkOnWeb

Ce projet international de recherche a pour objectif de rassembler l'information liée à la randonnée en proposant aux associations de randonneurs et autres prestataires un système d'édition électronique coopératif pour la description d'itinéraires. La finalité de ce projet est de constituer un "guide numérique pour randonner en Europe" qui rendra accessible l'information utile pour le randonneur (description d'itinéraires, longueur, durée, hébergement, visites, etc). Toutes ces données pourront être imprimées ou enregistrées sur un ordinateur de poche.

1 [www.walkonweb.org](http://www.walkonweb.org)